



**HAL**  
open science

## La création d'une abeille améliorée : la Buckfast

Elsa Faugere, Dorothée Dussy

► **To cite this version:**

| Elsa Faugere, Dorothée Dussy. La création d'une abeille améliorée : la Buckfast. 2023. hal-04164794

**HAL Id: hal-04164794**

**<https://hal.inrae.fr/hal-04164794>**

Preprint submitted on 18 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

# La création d'une abeille améliorée : la Buckfast

*Elsa Faugère, INRAE, UMR Innovation et Dorothee Dussy, CNRS, Centre Norbert Elias*

## Introduction

Lorsque, en 2016, nous avons commencé à nous intéresser aux abeilles et aux mondes apicoles, et à monter des projets de recherche en sciences sociales sur ces thématiques, nous pensions alors que les enjeux sociétaux, politiques, environnementaux et économiques que représentaient ces mondes apicoles et leur disparition annoncée dans les médias et dans de nombreux articles scientifiques étaient majeurs. Qualifiée de syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles par les biologistes (*Colony Collapse Disorder*), la disparition des abeilles domestiques nous paraissait non seulement une catastrophe à éviter mais aussi un sujet bon à penser pour l'anthropologie qui pouvait, croyait-on également, aider à enrayer ce phénomène. Considérée comme une sentinelle de l'environnement et de la biodiversité, par les médias et l'opinion publique, la disparition des abeilles domestiques semblait constituer un angle intéressant pour décrire, analyser et comprendre les relations nature-culture et savoirs scientifiques et 'profanes' dans nos mondes contemporains confrontés à de nombreuses crises environnementales.

Au fil des enquêtes de terrain que nous avons menées auprès d'une centaine d'apiculteurs et d'apicultrices professionnelles de trois régions françaises (PACA, Aquitaine, Centre) et de scientifiques et techniciens spécialistes des abeilles, dans le cadre de trois projets de recherches pluridisciplinaires, financés par des fonds européens et nationaux, nous avons pris la mesure de la distance entre cette image populaire d'une abeille sentinelle de la biodiversité et la réalité apicole. Car l'abeille domestique est un insecte sélectionné, élevé, nourri, soigné, commercialisé, etc. bref, *un animal d'élevage et de rente* dont l'apiculteur.trice contrôle (ou tente au maximum de contrôler comme dans tout autre élevage) la reproduction, la naissance et la mort, la génétique et l'alimentation.

Si notre représentation collective et dominante de la nature est celle d'une nature *sauvage* et non domestiquée, qu'il faudrait protéger et conserver, alors il est paradoxal d'avoir érigé un tel animal comme emblème d'une biodiversité menacée. Mais si notre représentation collective et dominante de la nature est celle d'une nature anthropisée et transformée par les activités humaines, alors l'abeille domestique constitue un excellent condensé de cette imbrication entre nature et culture. Le récit de la création, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, d'une abeille améliorée, *l'abeille Buckfast* montre comment s'opère l'imbrication entre nature et culture.

Il montre également que cette histoire appartient à l'ère de l'Holocène et non pas à celle de l'Anthropocène, dirait Anna Tsing (2022). C'est-à-dire à la possibilité pour les apiculteurs, restés maîtres et libres de la sélection et de la multiplication de leur cheptel apicole, en dehors du contrôle de l'Etat, de concilier rentabilité et soutenabilité.

Dans un premier point, nous présenterons le contexte de la création de la première Buckfast, en 1919. Dans un deuxième point, nous verrons en quoi a consisté le travail de sélection qui

aboutit à la création de l'abeille Buckfast. Dans un troisième point, nous verrons comment la race Buckfast est devenue, également, une marque commerciale déposée. Enfin, dans un quatrième et dernier point, nous évoquerons les héritiers du Frère Adam.

### 1. La création d'une race, la première Buckfast : It x Na (1919)

L'abeille Buckfast a été créée par un moine, le Frère Adam – Karl Kehrle de son nom de naissance, né en 1898 en Allemagne et mort en 1996 en Angleterre. Voici comment Raymond Zimmer, l'un de ses proches collaborateurs, apiculteur alsacien, raconte l'histoire de la création de cette abeille dans un ouvrage édité à compte d'auteur pour la première fois en français en 1985, puis traduit et publié en allemand et en hollandais en 1987 et 1991 :

« La race Buckfast a été créée par le Frère Adam, voilà 80 ans [en 1919], au monastère de Buckfast, dans la région du Devon, située au sud-ouest de l'Angleterre. Cette création n'est pas le fruit d'un programme génétique particulièrement élaboré mais d'une dure réalité apicole. En effet, la maladie de l'île de Wight, c'est-à-dire l'acariose, a complètement anéanti l'abeille noire anglaise au début du XXème siècle. En 1917, le Frère Adam, fraîchement promu responsable du rucher du monastère, devait donc dès le début faire face à une catastrophe apicole sans précédent. Tout le monde ignorait à l'époque l'origine du mal qui avait également réduit à quelques unités le rucher du monastère. Pourtant une constatation s'imposa très vite : toutes les ruches survivantes hébergeaient une reine étrangère ou une descendance directe de celle-ci. La race italienne de l'époque, de couleur jaune cuir, dénommée Ligurienne, se faisait spécialement remarquer par la résistance à cette mystérieuse épidémie. Elle avait été importée au rucher du monastère juste avant l'épidémie.

A vrai dire, le Frère Adam assistait, désarmé, à une impitoyable sélection naturelle qui élimina totalement, en peu d'années, l'abeille anglaise, la sœur de l'abeille noire française. Cette rapide disparition, aussi totale que radicale, d'une excellente race locale, parfaitement adaptée à son biotope, a provoqué chez le Frère Adam une remise en question des vieux principes selon lesquels l'abeille du terroir est la plus apte à affronter les vicissitudes de son milieu !

Dans les ruchers survivants, une reine italienne, fécondée par des mâles noirs anglais, se fit remarquer par ses qualités exceptionnelles de butineuse, et sa résistance à l'acariose. C'est de cette souche qu'est parti ce qui devait devenir la race Buckfast<sup>1</sup>. Voilà, en résumé, l'origine de cette abeille telle que l'explique en détail, le Frère Adam dans ses trois livres : *A la recherche des meilleures races d'abeilles, Ma méthode d'apiculture ; Les croisements et l'apiculture de demain (Abeille de France, Editions SNA, Paris)*. » (Zimmer 1999).

A cette époque les scientifiques et les apiculteurs, dont le Frère Adam lui-même, considéraient les *races pures* d'abeilles comme supérieures à celles issues de croisements. Mais cette croyance fut balayée par l'observation des ruchers de Buckfast où seules les colonies dont les

---

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

reines étaient issues de croisement avec des *raças étrangères* survécurent à l'épidémie d'acariose, comme le raconte Raymond Zimmer dans l'extrait ci-dessus.

En plus d'être un fin observateur des colonies d'abeilles, Frère Adam connaissait très bien la littérature scientifique de son époque et notamment la science génétique et les théories sur les lois de l'hérédité découvertes par Gregor Mendel (1822-1884), également moine de son état. Dans ses écrits, le Frère Adam raconte que le scientifique qui l'a le plus inspiré et marqué est le professeur allemand Ludwig Armbruster qui fut le premier scientifique à appliquer les théories sur les lois de l'hérédité de Gregor Mendel à l'hérédité chez l'abeille mellifère occidentale (*Apis mellifera*). Le Frère Adam considérait le professeur Armbruster comme « l'une des têtes de file de la science apicole mondiale » (Adam [1966]). Il faut se rappeler que Frère Adam était Allemand. Dans son ouvrage publié en 1919, « La science de l'apiculture » (*Bienenzuchtungskunde*), Armbruster s'intéresse à l'hérédité génétique chez les abeilles mellifères et à son application pratique à l'apiculture.

« Dans ce livre d'Armbruster », écrit le Frère Adam, « j'ai trouvé la clé du développement de notre souche. Bien des idées confuses circulaient à l'époque sur ce sujet, au milieu desquelles les hypothèses d'Armbruster furent comme un signal lumineux qui me montra le chemin le plus direct vers le but que je m'étais fixé. Nous estimons tous les deux que l'essentiel est le développement d'une variété [d'abeille] qui puisse donner *le maximum de rendement avec le minimum de travail venant de l'homme*. Il affirme – comme je le fais aussi – qu'un tel but ne peut être atteint que par des croisements, permettant d'avoir en une seule lignée le plus grand nombre possible de qualités réunies provenant des diverses races. C'est en ce sens que l'Homme doit intervenir judicieusement pour réaliser ce que la nature ne peut pas » (Adam, [1966] 2015 : 37).

Pour le Frère Adam, si la nature a bel et bien fait un premier et important travail de sélection des abeilles, son objectif n'était pas de créer une abeille la plus rentable possible ou la plus productive en miel ou autres produits de la ruche (Candille, 2018). Les objectifs de la sélection naturelle sont la reproduction de l'espèce, alors que ceux de tout apiculteur qui cherche à vivre de son exploitation en est la rentabilité et donc la recherche d'un rendement maximal en miel (Adam, [1966]), but principal de l'élevage pour le Frère Adam. La quête d'une *abeille améliorée* est clairement celle d'une *abeille commerciale*, comme il la nomme lui-même, autrement dit d'un *animal de rente* pour reprendre l'expression que l'ethnologue Patricia Pelligrini (2004) utilise pour qualifier le processus de modernisation de l'élevage bovin en France à partir des années 1950.

Comme le raconte Mathilde Candille (2018 : 42) dans son mémoire : « Le Frère Adam recherchait les meilleures races et il accordait énormément d'importance au fait d'aller chercher les reines souches dans les pays d'origine. Selon lui, ces abeilles indigènes étaient modelées par la nature pendant des milliers d'années ». C'est pour cela, pour sélectionner ce qu'il nomme « la meilleure ruche de départ dont nous aurions besoin pour nos croisements » (Adam, [1966] 2015 : 21) qu'il entreprend de voyager pendant presque 30 ans, à partir de 1950, dans toute l'Europe occidentale et orientale, au Moyen Orient et en Afrique du Nord, « dans les contrées les plus retirées, là où la pureté d'une race a pu se maintenir à travers les âges » (Adam [1966]). Et c'est de ces voyages qu'il ramènera au rucher de l'abbaye de Buckfast

et dans la station de fécondation de Dartmoor, lieu suffisamment isolé pour pouvoir contrôler les fécondations, les souches de toutes les races d'abeilles rencontrées à partir desquelles il effectuera ses hybridations, croisements, essais, expérimentations dans le but de créer puis surtout de stabiliser une race d'abeille aux caractères préalablement choisis pour en faire *l'abeille parfaite*, pour paraphraser Bernadette Lizet à propos des chevaux (1985).

Au cours de ses voyages, Frère Adam s'est appuyé sur un réseau international de scientifiques spécialistes de génétique et d'abeilles dont il connaissait parfaitement l'état d'avancement des travaux, comme en témoignent ses écrits ([1978] et [1966]) : « Nous avons compris qu'en visitant les institutions de recherche continentales et en établissant une liaison directe avec les meilleurs savants étrangers nous en serions immensément aidés dans notre tâche » (Adam [1966]).

## 2. Le travail de sélection

Si le Frère Adam va œuvrer toute sa vie à la création, à l'amélioration et à la stabilisation d'une nouvelle abeille commerciale et rentable, dès 1922, dans le *British Bee Journal*, magazine apicole anglais de référence, des entrefilets proposent la vente de *Buckfast Bees* ou de *Buckfast Queens* (cf. figure 1). Ce détail a son importance. Il signifie que les appellations « abeille Buckfast » et « reine Buckfast » ont largement précédé les décennies de sélection, croisements et combinaisons que le Frère Adam réalise jusqu'aux années 1980. Pourtant, en termes biologiques, on peut se demander ce qu'il y a de commun entre l'abeille Buckfast de 1922 et celle de 1981 que le Frère Adam demandera à l'un de ses plus proches collaborateurs, Raymond Zimmer, apiculteur français, de déposer comme marque commerciale à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) afin de protéger les fruits de son travail. Finalement, on pourrait se demander si le Frère Adam a créé une nouvelle *race* (ou *variété* d'abeille) ou, bien plutôt, une nouvelle *marque* – commerciale – d'abeille ?

totalled 169,920 lbs., valued at £4,805, of which 151,389 lbs., worth £4,300, went to the United Kingdom. In South Australia the larger apiaries, consisting of from 500 to 800 colonies, are established in places where settlement has not been followed by the destruction of the native timber.

The climate is excellent for bee life, only about three months of the year in the depth of winter being unfavourable; but even during this period bees are to be found on sunny days working among the flowers. In the River Murray districts, too, honey is gathered all the year round when the winter, as is generally the case, is not severe. The main source is the native flora of the eucalypti family. The red and blue gums are prolific producers of nectar, which yields a honey of fine flavour and consistency, but many other plants, indigenous and introduced, contribute their quota to the general supply.—From the *Financier & Bullionist*.

Owing to the inclusion of the Title and Index for 1921, several articles in type, including Jottings from Huntingdonshire, are unavoidably held over till next week.—Eds.

### Trade Catalogue Received.

Mr. E. J. Burt, Stroud Road, Gloucester, has sent us a very comprehensive classified list of books and magazines for bee-keepers, both English and foreign. It will be sent on receipt of a postcard.

### Special Prepaid Advertisements. One Penny per Word.

#### PRIVATE ADVERTISEMENTS.

**21** CWT. good quality English Honey, granulated, in 56-lb. tins, £5 10s. per cwt., carriage and tins free; sample 6d.—**F. CLARKE**, Southrop, near Lechlade, Glos. a.2

**FIVE** 28-lb. tins of best quality Granulated Honey. Offers invited.—**HAWKEN**, Polkerris, Par Station, Cornwall. a.4

**PURE LINCOLNSHIRE HONEY**, 28-lb. tins, £7 per cwt., carriage paid; sample 4d.—**THOMPSON**, Helpringham, Sleaford. a.5

**FOR BEGINNERS**.—Complete Outfit, excellent condition, £2 2s.; three Overton's double-walled Hives, lift, super, thrice painted, sacrifice, £1 1s. each.—**EDGEWORTH**, Woolwich Road, Belvedere. a.17

**WANTED**, one or more Wells' or other Multi-queen Hives.—**PACKINGTON**, 2, Moorgate Terrace, Rotherham. r.w.79

**COMPLETE MODERN APIARY FOR SALE**, consisting of 40 strong Italian Stocks (1921 Queens), in nearly new 13-frame Hives, zinc-covered roofs, each hive fitted with excluder and two supers; 4-frame Extractor, Ripener, Feeders, etc.; carriage paid in Great Britain; April delivery; £300, or near offer.—Box 48, B.B.J. Office, 23, Bedford Street, Strand, W.C.2. w.11

#### BUSINESS ADVERTISEMENTS. 1½d. per word.

**CARNIOLANS**.—Buy British-bred Queens, and have less trouble with supersedure. List.—**SWAFFIELD**, Libertus Villas, Cheltenham. r.a.3

**BUCKFAST QUEENS** are the very best. Our 1922 Circular will shortly be ready.—(REV.) **BROTHER ADAM**, Buckfast Abbey, Buckfast, S. Devon. a.6

#### THE NEW FIRM.

##### SPECIALITIES:

1. The Improved Convertible **UNITIVE** for Standard and/or Commercial Frames.
2. The "CLYDE" **BEE-HIVE**, single walled, reduced top-bars.
3. The "B" **FLOOR-STAND**, providing automatic ventilation, compact loading of hives, quick confinement of bees, and facilities for treating "I.O.W." Standard with both 1 and 2.
4. **COMBINATION** Float or Bottle Feeder, "Isle of Wight" Disease Treatment Box, Winter Passage, and Spring Inspection **APPLIANCE**.
5. Double-purpose Section/Extracting Frames and Racks.

Modest advertising, and the co-operation of progressive bee-keepers to keep down overhead expenses, ensure reasonable prices.

Literature, 4d. stamps.

**JAMES B. BALLANTYNE**,  
HAZELBANK, LANARK.

a.1

**9D. PER 1 LB. CANDY**.—4 lbs., 4s. 6d.; 10 lbs., 9s. 9d.; post free; larger orders 9d. f.o.r.—**COBB**, 33, Bevan Road, Plumstead. a.18

**BENHALL BEES**.—A limited number of really good 3-frame Nuclei, headed by pure-mated 1922 Italian Queens, during May £2 10s. Cash with order.—**RIVIS & GRAY**, Benhall, Saxmundham. r.a.7

**FAMOUS COTSWOLD QUEENS**, bred from highest yielders, certain to please. Book your supply forthwith. Circular free.—**BOWEN**, The Queen Breeder, Cheltenham. a.8

**THE** finest bee insurance is Bowen's Incomparable Candy, 7 lbs. 8s., 10 lbs. 11s. a.9

**HOME INDUSTRY**.—Prepare your frames on Bowen's Wiring Board; saves hours; price 7s. 3d.; outfit, 13s. 6d.—**BOWEN**. a.10

**PURE CARNIOLAN BEES**.—Stocks and Nuclei at cheapest rates. Book now. Particulars, stamp.—**DANIELS**, Pantycrwyys, Rhydcwmerau, Llandilo. a.11

**WONDERFUL CARNIOLANS AT PRE-WAR PRICES**.—1922 Queens, bred from the only Carniolan stock selected for more than 20 years past with great care in ensuring the best possible honey results.—**SIMMINS**, Queenland, Heathfield, Sussex. r.a.12

**NEW HARDY YELLOW VARIETY**.—No loafers hottest days. Gathered honey 1921 after all others had retired from business.—Particulars, S. **SIMMINS**, Queenland, Heathfield, Sussex. r.a.13

**THE WELSH BEE GARDENS**, Ashgrove, Brecon (Proprietor, Lt.-Colonel Weaver Price).—Now booking Stocks and Nuclei. Highest grade Italians. r.a.15

For best bees, queens and appliances come to **PEARSON & GALE**, Marlborough.

Figure 1. Vente d'abeilles Buckfast dans le British Bee Journal de 1922 (en haut de la colonne de droite)

Ces abeilles, appelées Buckfast, bien que différentes par de nombreux aspects, possèdent néanmoins une souche commune, point de départ de ce qui devait devenir la race Buckfast, comme le raconte ci-dessus (page 3) Raymond Zimmer : la reine italienne fécondée par des mâles noirs anglais qui se fit remarquer par ses qualités exceptionnelles de butineuse, et sa résistance à l'acariose.

A cette souche commune, Frère Adam en rapporte d'autres de ses nombreux voyages, et crée une méthode de sélection : « Les travaux de sélection de Frère Adam, menés sur plusieurs dizaines d'années l'ont conduit à créer une *race synthétique* d'abeilles. On peut résumer la méthode de travail à une sélection par croisements et suivi généalogique. Frère Adam a parcouru l'Europe [le Moyen Orient et l'Afrique du Nord] afin de repérer des caractères favorables au sein de populations locales d'abeilles et les a intégrés par croisements successifs, jusqu'à créer une nouvelle race d'abeilles » (Philippe Gaudet 2017 : 310). Les caractères favorables recherchés par Frère Adam et observés sur les colonies visitées étaient, comme d'ailleurs pour la plupart des apiculteurs et apicultrices : production de miel, résistance aux maladies, douceur, fièvre d'essaimage, tenue aux cadres, etc.

La méthode de sélection du Frère Adam est à la fois simple et efficace, mais couteuse en temps de travail et d'observation. Car il faut plusieurs années pour que soit stabilisée la nouvelle Buckfast. Voici comment Raymond Zimmer explique cette méthode de sélection par croisements et combinaisons :

« Prenons appui sur ce qu'a fait le Frère Adam :

- En 1917, croisement d'une reine italienne (**It**) x (par) les derniers bourdons (c'est-à-dire les mâles) de la race noire anglaise (**Na**). En abrégé, nous l'écrivons : « **It x Na** ». Puis a lieu une sévère sélection qui, de 1917 à 1929, a trié et fixé certains caractères de cet ultime croisement « **It x Na** ». Après douze ans, donc en 1929, il est considéré comme stabilisé. Par convention, nous l'écrivons alors : « **It. Na** » (1929) ;
- En 1930, l'abeille noire française (**Nf.**) est croisée avec l'abeille Buckfast de l'époque : « **It. Na.** » x **Nf.** Après stabilisation : « **It. Na. Nf.** » (1939) ;
- En 1952 l'abeille grecque (**Gr.**) est croisée avec l'abeille Buckfast de l'époque : « **It. Na. Nf.** » x **Gr.** Après stabilisation : « **It. Na. Nf. Gr.** » (1959) ;
- En 1955 l'abeille anatolienne (**An.**) est croisée avec l'abeille Buckfast de l'époque : « **It. Na. Nf. Gr.** » x **An.** Après stabilisation : « **It. Na. Nf. Gr. An.** » (1961) ;
- En 1967, l'abeille égyptienne (**Eg.**) est croisée avec l'abeille Buckfast de l'époque : « **It. Na. Nf. Gr. An.** » x **Eg.** Après stabilisation : « **It. Na. Nf. Gr. An. Eg.** » (1974).

Pour les besoins de l'explication, il n'a été mentionné que des incorporations de quelques races. Celles mentionnées ont toutes « enrichi » la souche Buckfast » (Zimmer 1999 : 75).

Puis Raymond Zimmer poursuit l'explication en s'appuyant sur l'exemple de l'introduction de la race abeille noire française en 1930 dans la souche originelle de Buckfast : « Nous avons vu

que l'origine de la race Buckfast est un croisement entre reine italienne et mâles noirs anglais. En 1930, le Frère Adam achète en France cent cinquante ruches d'abeilles noires. Il obtient en outre, d'un grand apiculteur professionnel français du Gâtinais, quelques-unes de ses meilleures reines, bien entendu de race noire et il découvre plusieurs reines aux qualités marquantes et encore inexistantes dans sa souche. Il réalise alors des croisements de ces reines noires françaises avec sa souche Buckfast. En 1939, après un patient travail de sélection et de recombinaison avec sa souche, cette (ou ces) lignée est parfaitement stabilisée. Elle est supérieure à tout point de vue à l'ancienne souche et prend la relève en devenant alors la Buckfast « standard », (Zimmer 1999 : 76) ou *la Buckfast de l'époque* comme il l'appelle ci-dessus.

Cette expression « *la Buckfast de l'époque* » mérite que l'on s'y arrête. Elle signifie en effet que ce qu'est l'abeille Buckfast a beaucoup changé au cours du XXème siècle en fonction du travail de sélection, de croisements et de combinaisons opérés par le Frère Adam et les apiculteurs-éleveurs-multiplieurs avec lesquels il collaborait dans plusieurs pays européens dont la France. La Buckfast de 1922 telle qu'elle est vendue dans la petite annonce du *British Bee Journal* ci-dessus n'a pas encore été croisée avec l'abeille noire française, ni avec l'abeille grecque, anatolienne ou égyptienne. C'est pourtant, *aussi*, une abeille Buckfast. Toutes sont des abeilles Buckfast d'époques différentes. Elles portent le même nom parce qu'elles sont issues d'une souche commune et de méthodes de sélection, de croisement et de combinaisons élaborées par le Frère Adam, mais elles recouvrent des *réalités génétiques* différentes.

Cela conduit à s'interroger sur la notion de *race*. Pour de nombreux apiculteurs, la Buckfast n'est pas une race ni une variété d'abeilles, à l'égal des autres comme la carnica, la carniolienne ou l'abeille noire. Ils la considèrent, parfois avec un certain mépris, comme une abeille hybride, artificiellement créée par l'homme. Pour Raymond Zimmer, cette polémique est stérile. Pour lui, le Frère Adam a créé, au cours du XXème siècle, une nouvelle race d'abeilles, la Buckfast. Sa composition génétique a varié depuis 1919 et la souche originelle (**It. Na.**) grâce au patient travail de sélection, croisements et combinaisons réalisé par le Frère Adam au rucher de Buckfast et au cours de ses voyages. Mais chaque nouvelle Buckfast, celle qualifiée par Zimmer de « buckfast de l'époque » est stabilisée, au bout de sept années par les travaux du Frère Adam. Ce qui conduit Raymond Zimmer et le Frère Adam lui-même à considérer qu'il s'agit bien là de la création d'une nouvelle race d'abeille. « Si le concept [de race] a fait l'objet d'acceptations multiples (Pellegrini, 1999), on définit généralement une race comme une collection d'animaux qui possèdent un certain nombre de caractères communs et qui peuvent les transmettre à leurs descendants » (Selmi et al. 2014). Et c'est exactement ce que le Frère Adam a réussi à faire avec la Buckfast.

### **3. La Buckfast, une marque commerciale**

Mais il en a aussi fait une marque commerciale lorsque, en 1981, il a demandé à son proche collaborateur apiculteur Raymond Zimmer de déposer la marque Buckfast à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI). A cette époque, l'objectif de Frère Adam était de protéger



« cette *création*<sup>2</sup>, non pas dans un but commercial, mais plutôt dans un but éthique et technique. Il redoutait en effet que sous le nom Buckfast soient vendues des abeilles n'ayant rien à voir, d'un point de vue génétique, avec la race qu'il avait *créée*<sup>3</sup>. Il a alors demandé à Monsieur Zimmer, apiculteur installé en Alsace avec qui il travaillait depuis longtemps, de veiller à cette protection. Ce que fit M. Zimmer en déposant la marque Buckfast en France, auprès de l'INPI, le 8 avril 1981. Après l'avoir renouvelée le 5 avril 1991, M. Zimmer a cédé cette marque en décembre 1994 à Monsieur Dominique Froux, apiculteur dans le département de la Vienne, et cette cession a été enregistrée le 11 mai 1995 puis renouvelée le 5 octobre 2000 et le 25 mars 2011, chaque fois pour une durée de dix ans. En 2014, Monsieur Dominique Froux a cessé son activité et cédé la marque « Buckfast » à la S.A.S Buckfast France représentée par Monsieur Dominique Thomine » (Gaudet 2017 : 310)<sup>4</sup>.

Les propriétaires successifs de la marque Buckfast®, tous apiculteurs et éleveurs de reines, ont, pendant presque quinze ans, cherché à interdire aux autres apiculteurs et éleveurs de reines d'utiliser le terme Buckfast ou Buck pour qualifier les reines et essaims qu'ils proposent à la vente, jusqu'à les poursuivre en justice pour contrefaçon de marque, comme le montre la lettre n°1 ci-dessous adressée par Monsieur Thomine à un apiculteur, et mis en ligne par Mathieu Angot sur son blog (<https://www.mathieua.fr/buckfast-marque.html>).

D'après Mathieu Angot : « Parallèlement à ces décisions de justice en cours, **une pression discrète se fait sur les apiculteurs élevant des reines "Buckfast"**. Lorsqu'une annonce contenant le terme "*Buckfast*" paraît, il suffira de quelques jours, parfois quelques heures, pour que l'annonceur reçoive un mail lui rappelant l'interdiction d'utiliser le terme, et les risques juridiques encourus (*cf. lettre 1 ci-dessous*). Ce phénomène a amené l'Union Nationale des Apiculteurs Français (UNAF, l'un des principaux syndicats apicoles) à réagir, en envoyant en novembre dernier une mise au point à ce sujet, et affirmant qu'en l'attente des jugements prochains, les apiculteurs devaient avoir le droit d'utiliser le terme pour désigner leur production. Enfin, la dernière réponse en date est celle de l'avocat de messieurs Thomine et Froux, reprenant l'historique du dossier, et rappelant qu'à ce jour il n'est pas autorisé d'utiliser le terme Buckfast » (*cf. lettre 2 ci-dessous*).

---

<sup>2</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>3</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> Sur cette histoire, voir aussi le blog de Mathieu Angot, apiculteur : <https://www.mathieua.fr/buckfast-marque.html>



Dominique Thomine  
107100  
107100  
107100  
107100

mercredi 10 décembre 2014

Monsieur,

La marque déposée BUCKFAST® est la propriété de Mme THIRY Marie-France-Le rucher de l'Escoutay et de Monsieur THOMINE Dominique-Le rucher de la Brie via la S.A.S. BUCKFAST® FRANCE depuis le 13 Aout 2014.

Cette marque est déposée à L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE sous le n° 1654803

Vous utilisez cette marque sur vos publicités, site internet, blog ou via le portail apicole [www.apiculture.fr](http://www.apiculture.fr).

Nous considérons que cette utilisation abusive des termes BUCKFAST, BUCK ...sont des contrefaçons de la marque BUCKFAST®.

L'utilisation en France de la marque BUCKFAST®, par un tiers, sans autorisation , fait encourir les peines prévues à l'article L 716-9 du code de la propriété intellectuelle

Nous vous demandons de cesser immédiatement l'utilisation de notre marque , et de faire disparaître de vos publicités, sites internet , blog , etc. etc les termes BUCKFAST , BUCK ....**et ce sans délais.**

Recevez, Monsieur, nos salutations.

THOMINE Dominique

**Lettre 1. Adressée par Dominique Thomine, propriétaire de la marque Buckfast à un apiculteur, décembre 2014, <https://www.mathieua.fr/pdf/COURRIER-Max2014.jpg>**

## SCP BROTTIER – ZORO

Avocats à la Cour

4 bd de Verdun BP 382 86010 POITIERS CX  
☎ 05.49.88.24.48 – 📠 05.49.41.85.95

**Cabinet Secondaire**  
22 rue des Pigeons 86100 CHATELLERAULT  
☎ 05.49.95.27.52 – Fax : 05.49.85.89.05

Exercant en collaboration avec :  
Sandra LARCHE – Avocat

**ÉCRIRE À L'ADRESSE DE POITIERS**

UNAF  
M. Jean-Marie SIRVINS  
26 rue des Tournelles  
75004 PARIS  
**RECOMMANDE A.R.**

Poitiers, le 27 novembre 2014

Parking du Théâtre public payant à 100 m du cabinet  
e-mail : [scp.brottier.zoro@avocatline.com.fr](mailto:scp.brottier.zoro@avocatline.com.fr)

**Nos réf à rappeler: 009068 TZ/CB  
THOMINE-FROUX / LEG**

Monsieur le Co-Président,

Je suis l'Avocat de Monsieur THOMINE Dominique, représentant de la SAS BUCKFAST, qui vient aux droits de Monsieur FROUX Dominique en vertu d'un acte de cession de marque du 13 août 2014.

Précédemment, j'ai eu à assurer la défense de Monsieur FROUX devant le Tribunal de Grande Instance de Nancy, devant la Cour d'Appel de Metz ainsi que devant la Cour d'Appel de Nancy.

Monsieur Dominique THOMINE m'a remis copie de votre lettre en date du 17 novembre 2014 dans laquelle vous semblez affirmer que les termes de « BUCKFAST » et « BUCK » (propriété de la SAS BUCKFAST) seraient désormais dépourvus de caractère distinctif conformément à l'Art. L. 711-2 du code de la propriété intellectuelle et ne pourraient plus être enregistrés comme marques.

Je crains que votre analyse soit totalement erronée et vous amène à inciter vos adhérents à porter préjudice à mon client par une utilisation illégitime de la marque en cause.

Si vous le permettez, je rappellerai simplement les termes de l'arrêt de la Cour de Cassation du 24 juin 2014 qui sont les suivants:

*« Attendu qu'en statuant ainsi, alors qu'elle avait relevé que les pages de l'ouvrage dénommé « L'abeille Buckfast en question » publié à la fin de l'année 1999, évoquait la diffusion depuis 22 ans en France de la race d'abeilles Buckfast et démontrait que cette race était connue en France, ce dont il ressortait qu'en 2003, les termes « Buckfast » et « Buck » étaient devenus, dans le langage des professionnels de l'apiculture, nécessaires et usuels pour désigner un certain type d'abeilles, la Cour d'Appel, qui n'a pas tiré les conséquences légales de ses propres constatations, a violé les textes susvisés... »*

*« Casse et annule dans tous ses dispositions, l'arrêt rendu le 15 avril 2013 entre les parties par la Cour d'Appel de Nancy ; remet en conséquence la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait de droit, les renvoie devant la Cour d'Appel de Nancy autrement composée. »*

Si vous lisez bien cette décision, à aucun moment, il n'est indiqué ce que vous affirmez.

La Cour de Cassation a simplement posé un problème de motivation de l'arrêt qui a été rendu par la Cour d'Appel de Nancy.

Ainsi, la Cour d'Appel de Nancy doit donc réexaminer l'ensemble du litige tant en fait qu'en droit et les parties ont par conséquent été remises dans la situation où elles étaient avant l'arrêt de la Cour d'Appel de Nancy, c'est-à-dire après le jugement du Tribunal de Grande Instance de Thionville en date du 27 avril 2007, lequel, je le rappelle, avait donné gain de cause à Monsieur FROUX.

La Cour de Cassation ayant renvoyé les parties devant la Cour d'Appel de Nancy autrement composée, ce procès est actuellement en cours puisque Monsieur LEG a saisi cette juridiction qui devra statuer dans les mois à venir.

Je me permets également de rappeler qu'à ce stade, trois juridictions du fond ont déjà donné gain de cause à Monsieur FROUX, à savoir :

- Le Tribunal de Grande Instance de Thionville par jugement du 27 avril 2007 ;
- la Cour d'Appel de Metz par un arrêt du 13 avril 2010 ;
- La Cour d'Appel de Nancy (sur renvoi) par arrêt du 15 avril 2013.

A mon sens, rien ne permet de dire que la Cour d'Appel de Nancy autrement composée donnera gain de cause à Monsieur LEG puisque nous aurons à plaider ce litige dans les mois à venir.

En attendant que cette juridiction autrement composée ne statue, je vous saurais gré d'invoquer vos adhérents à s'abstenir de toute utilisation de la marque « Buckfast » ou « Buck » car, pour ma part, j'ai reçu mandat ferme d'engager des poursuites à l'encontre de toute personne qui violerait le droit de propriété que la SAS BUCKFAST tient de Monsieur FROUX.

Dans votre lettre datée du 17 novembre 2014, vous avez mentionné que vous entendiez publier votre courrier dans la revue « Abeille et Fleurs » de décembre 2014.

Pour le respect du contradictoire et au nom du droit de réponse, il m'apparaît logique que vous puissiez publier également la présente réponse que je vous adresse.

Bien évidemment, je vous laisse le soin de remettre cette lettre à l'Avocat de l'UNAF, par l'intermédiaire duquel vous pourrez me répondre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Co-Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Thierry ZORO

**Lettre 2. Adressée par Maître Thierry Zoro, avocat de Dominique Thomine, à Jean-Marie Sirvins, Président de l'Union National des A <https://www.mathieu.fr/pdf/LettreAvocat.jpg> piculteurs Français (UNAF), novembre 2014,**

La lecture de ces deux documents montre que l'affaire était sérieuse. Le ton est donné. Seuls les détenteurs de la marque commerciale Buckfast® déposée à l'INPI ont le droit de commercialiser c'est-à-dire de vendre leurs reines et leurs essaims d'abeilles en les qualifiant de Buckfast, sinon, ils encourent un procès en contrefaçon de marque. C'est précisément ce qui est arrivé à un apiculteur de Moselle, Florent Leg, comme le raconte Philippe Gaudet, animateur au sein de l'Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Elevage Apicole (Anercea) : « Le 25 février 2004, Monsieur Dominique Froux a assigné Monsieur Florent Leg, apiculteur en Moselle, devant le tribunal de grande instance de Thionville, l'accusant de contrefaçon de la marque Buckfast. [...] Après plus de 12 années de procédures, un premier jugement, trois jugements en appels et deux en cassation, le jugement définitif a enfin été prononcé lors d'un troisième pourvoi en cassation, en date du 5 juillet 201 (Gaudet 2017 : 310) ».

Ce dernier jugement « a débouté les propriétaires de la marque Buckfast de leur action en contrefaçon de marque au motif qu'en indiquant dans le cadre d'une offre de transaction entre spécialistes, l'espèce des abeilles en question, Monsieur Leg a utilisé le signe en se conformant aux usages honnêtes en matière industrielle ou commerciale, en faisant un usage que le titulaire de la marque n'était pas en droit d'interdire, de sorte que l'action en contrefaçon n'est pas fondée » (Gaudet 2017 : 310).

Ainsi, les apiculteurs ont-ils, dorénavant, le droit d'utiliser le terme Buckfast pour nommer et vendre des essaims et des reines faisant partie de la race créée par le Frère Adam et entretenue par de nombreux apiculteurs-sélectionneurs européens, à condition que cet usage soit fait conformément aux usages honnêtes en matière industrielle ou commerciale (Gaudet 2017 : 310, Angot 2017). Mais comme la marque commerciale Buckfast® existe aussi et qu'elle ne peut être utilisée que par son détenteur, actuellement la société Buckfast France, Philippe Gaudet (2017 : 310) propose que les apiculteurs éleveurs ou sélectionneurs qui vendent de la Buckfast, utilisent l'expression « essaim de race Buckfast » ou « reine d'espèce Buckfast » pour bien se démarquer de la marque Buckfast®.

Il a donc fallu presque 15 ans de procédures judiciaires et sept jugements différents (!) pour clore la controverse autour du terme « Buckfast » : ce fut d'abord un nom donné à des abeilles issues de croisements naturels entre des reines italiennes et des mâles d'abeilles noires anglaises en 1917, dans le rucher du monastère de Buckfast, et qui devint, au fil du XXème siècle et grâce au travail du Frère Adam une nouvelle *race d'abeille et une marque commerciale*.

#### 4. Les héritiers du Frère Adam

Dans la diffusion, toujours actuelle, de l'œuvre du Frère Adam, plusieurs individus, tous apiculteurs et certains également scientifiques, ont joué un rôle important et notamment Jean-Marie van Dyck, ancien professeur à l'Université de Médecine de Namur en Belgique, et apiculteur lui-même. Avec quelques amis apiculteurs belges, au début des années 2000, il fonde le *Groupe des Goulettes*, qui poursuit la sélection de l'abeille Buckfast en proposant notamment des inséminations artificielles des reines pour contrôler la lignée mâle. A la même époque, Jean-Marie van Dyck crée un site internet sur lequel il met en ligne les écrits du Frère Adam et notamment ses récits de voyage dont le titre « A la recherche des meilleures lignées d'abeilles » résumait bien l'objectif du moine. Ses écrits avaient été publiés dès les années 1950 en anglais dans *Bee World* et en français dans *La Belgique Apicole*, deux magazines qui ont largement contribué à diffuser dans toute l'Europe les travaux du Frère Adam.

Jean-Marie van Dyck crée également une base de données accessible gratuitement en ligne, *Pedigreeapis*, qui donne à voir les *pedigrees* des reines du Frère Adam de 1925 jusqu'en 1992, année de sa retraite, ainsi que ceux des apiculteurs européens qui le souhaitent et qui appliquent les principes d'élevage du Frère Adam. Un pedigree est la liste de tous les ancêtres d'un animal, ici la reine, c'est à dire sa généalogie des côtés maternelle et paternelle. Grâce à cette base de données, les apiculteurs d'aujourd'hui peuvent retracer les lignées des reines Buckfast qu'ils achètent. A sa mort de Jean-Marie van Dyck, de jeunes apiculteurs belges, passionnés d'élevage de chevaux, de poulets et... d'abeilles, fondent l'association *Buckfast Wallonia* qui perpétue le travail de sélection sur l'abeille de la Buckfast.

Dans toute l'Europe, de nombreuses autres initiatives, individuelles et collectives, existent comme le travail d'élevage, de sélection et de multiplication effectué par les luxembourgeois Jos et Annette Guth et Paul Jungels qui ont acquis une notoriété mondiale ou comme la création aux Pays Bas en 2013 d'*Arista Bee Research Foundation*.

En France, le travail précurseur et colossal effectué par Jean-Marie van Dyck et le Groupe des Goulettes fut repris en 2020 par trois apiculteurs qui fondèrent le Centre d'Etudes Techniques Apicoles, *Mellifera*, et la base de données IndexMellifera (<https://index-mellifera.org/welcome/>). Comme le montrent ces deux bases de données (*Pedigreeapis* et *IndexMellifera*), nombreux sont les apiculteurs et apicultrices européens qui se définissent comme « éleveurs Buckfast » et qui vendent des reines Buckfast. La publication sur ce site prévoit une page annuelle pour chacun des éleveurs classés par pays :

« On trouve sur la partie supérieure de la page toutes les reines ayant donné une descendance, avec leur pedigree réduit à quatre générations. S'il s'avère que l'on connaisse plus de quatre générations, une page particulière a été générée et on peut y accéder en cliquant sur le "etc." en bout de ligne. Le pedigree complet de cette colonie (reine) y est publié. La partie inférieure de la page comporte le pedigree de la ou des lignées de drones qui ont été utilisés, soit sur une station de fécondation, soit pour [des inséminations](#), soit par fécondation dirigée [au clair de lune](#). Dans le cas de plusieurs lignées de drones, les diverses copulations sont explicitées » (<https://www.pedigreeapis.org/>).

Ces différentes initiatives montrent comment les apiculteurs cherchent à conserver la main et la maîtrise sur les lignées et races d'abeilles Buckfast qu'ils élèvent, qu'elles restent en accès libres pour tous afin d'éviter tout accaparement et appropriation marchandes. Être ensemble, partager, échanger, créer du collectif, proposer une sélection à la ferme en mode 2.0 en utilisant les outils informatiques et Internet, voilà ce que les héritiers du Frère Adam sont parvenus à réaliser.

## En conclusion

L'histoire très subjective et incarnée de cette abeille, devenue l'une des plus célèbres au monde, montre l'imbrication entre nature et culture et l'impossibilité de démêler, *in fine*, ce qui ressort de la nature et ce qui ressort de la culture. Race et marque, nature et culture, l'abeille Buckfast incarne les deux à la fois, une abeille natureculturelle. Cette histoire est emblématique de celle des autres races d'abeilles domestiques utilisées par l'apiculture professionnelle de rente (comme l'italienne, la noire, la caucasienne, la carnica). Même si elles n'ont pas eu leur Frère Adam, elles sont toutes issues de sélections, croisements, mélanges, hybridations, échanges, circulations qui ne permettent pas de démêler les liens devenus inextricables entre natures et cultures. C'est bien cet animal d'élevage, peu importe la race, qui est devenu sentinelle et emblème de notre biodiversité.

Le récit de la création de l'abeille Buckfast et de sa perpétuation montre aussi que ce sont les apiculteurs qui ont gardé la main et la maîtrise de la sélection, de l'élevage et de la multiplication de cette abeille (comme d'ailleurs des autres races d'abeilles). C'est là une différence essentielle avec les autres filières animales et agricoles en général où l'Etat français a pris le contrôle, dès les années 1950, des processus de sélection animale et végétale, dépossédant les éleveurs et les agriculteurs de cette partie essentielle de leur activité.

En ce sens, l'histoire de l'abeille Buckfast appartient clairement à l'Holocène. Elle témoigne en effet d'un travail *interespèces* individualisé et personnalisé dont il est possible de suivre les fils, de retracer le rôle des humains et des non humains, l'histoire des *pedigrees* et des généalogies des reines Buckfast à différents *lieux-moments*, pour reprendre l'expression de Julien Blanc (2009). L'élevage des Buckfast en particulier (et des abeilles en général), nous tient éloignés des *proliférations* de l'Anthropocène racontées par Anna Tsing (2022). L'industrialisation de l'apiculture n'existe pas en France ni en Europe, même s'il y a bien une intensification des pratiques. Car même si la *Buckfast* est un être hybride, appartenant au domaine du *cultivé*, aurait dit Georges-André Haudricourt (1964), par opposition au monde de *l'inculte* et de *l'inculture*, elle est aussi le témoin d'une époque ou plutôt d'une manière de travailler avec les animaux qui permet de concilier quête de rentabilité et *soutenabilité* des écosystèmes et de la nature (Tsing 2022 : 43).

Cette alliance est permise parce que l'apiculture, en France comme en Europe, continue de se déployer dans les marges ou les interstices du capitalisme. Elle ne représente pas un enjeu financier suffisamment important pour que l'Etat ait cherché à en prendre le contrôle, contrairement à ce qui s'est produit pour les autres filières animales et végétales depuis les années 1950.

Laissés libres de leur élevage, de leur sélection et de la multiplication de leurs colonies d'abeilles, les apiculteurs se sont organisés en réseaux et en groupements plus ou moins informels, au sein desquels ils échangent, collaborent et partagent leurs savoirs, savoir-faire et expériences autour de la Buckfast (et autres abeilles). Se dessine ainsi un paysage professionnel très éloigné des plantations de l'Anthropocène, un agencement décentralisé d'apiculteurs et d'abeilles, d'humains et de non humains, dans lequel le commerce et la recherche de la rentabilité cohabitent et coexistent avec le maintien de la *soutenabilité* même si cela se fait parfois au prix de vifs conflits, comme le texte l'a montré.

## Références bibliographiques

Angot, M., 2015, Buckfast, dénomination ou marque ?, <https://www.mathieua.fr/buckfast-marque.html>

Frère Adam, [1978] 2010, Ma méthode d'apiculture, Edition Courrier du Livre, Paris.

Frère Adam, [1966] 2015, A la recherche des meilleures races d'abeilles, Edition Courrier du Livre, Paris.

Blanc, J., 2009, Savoirs relationnels et « engagement » avec le vivant : les dimensions oubliées du métier d'éleveur ?, in *Natures Sciences Sociétés*, vol. 17, n°1 : 29-39.

Candille, M., 2018, Enjeux autour de l'élevage de reines d'abeilles dans une région de France. *Sciences de l'Homme et Société*. 2018. ffdumas-02088204.

Gaudet, P., 2017, Affaire « Buckfast » : suite et fin, in *Info-Reines*, Tome 9, n°119 : 310, Bulletin de l'Association Nationale des Eleveurs de Reines et des Centres d'Élevage Apicoles.

Haudricourt, G-A., 1964, Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des clones et des clans, in *L'Homme*, Tome 4, n°1 : 83-104.

Lizet, B., 1989, La bête noire. A la recherche du cheval parfait, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

Pellegrini, P., 2004, Les races bovines rustiques et leur domestication in *Ethnologie française*, n°1, vol. 34 : 129-138.

Pellegrini, P., 1999, De l'idée de race animale et de son évolution dans le milieu de l'élevage, in *Ruralia* 5 : 1-17.

Tsing, A., 2022, Proliférations, Editions Wildproject.

Zimmer, R., 1999 [1985], L'abeille Buckfast en question (s). L'apiculture dynamique : pratique et économie d'aujourd'hui, Edité à compte d'auteur